



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 03/11/2025

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE FRANCOISE D'AMBOISE

À compter du 05/11/2025 et jusqu'au 19/12/2025, le stationnement des véhicules est interdit du 20 RUE FRANCOISE D'AMBOISE à l'intersection entre RUE FRANCOISE D'AMBOISE et AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT sur 1 place conformément au plan ci joint.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU FOUR

Livraison de matériaux :

- Du 02/12/2025 au 03/12/2025, le stationnement sera interdit face au n° 20 sur 2 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE JEANNE D'ARC

15 RUE JEANNE D'ARC

- Du 14/11/2025 au 01/12/2025, le stationnement sera interdit au droit u n° 15 sur 2 places et au droit du n° 17 sur 1 place
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU POT D'ETAIN

Pose d'enseigne :

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS et RUE DU DREZEN

RUE ADOLPHE THIERS

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 26/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés le long du chantier via un cheminement protégé
- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

RUE DU DREZEN

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 26/06/2026, dans la portion de voie comprise entre le n° 4 jusqu'à la RUE ADOLPHE THIERS, la circulation sera interdite. Un cheminement piétons sera maintenu.

La rue sera mise en impasse et la circulation se fera à double sens.

STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port

RUE DU POT D'ETAIN

Le 17/11/2025, la circulation des véhicules est interdite, le matin, le temps de l'intervention.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ALAIN-RENE LESAGE,
- RUE LAZARE HOCHÉ
- BOULEVARD DE LA PAIX et de
- GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS
- AVENUE JEAN MONNET
- PLACE MAURICE MARCHAIS

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-VINCENT

À compter du 05/11/2025 et jusqu'au 08/11/2025, le stationnement des véhicules est interdit du 05/11/2025 à 13h00 au 08/11/2025 à 08h00 au 26 RUE SAINT-VINCENT sur les 2 places de stationnement à durée limitée.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

ETANG AU DUC

ALLEE AIME CESAIRE

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 21/11/2025, la circulation des piétons et véhicule est interdite ALLEE AIME CESAIRE conformément au plan ci joint.
Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.

=====

=====